



Agence canadienne de développement
économique du Nord

Canadian Northern Economic
Development Agency

Agence canadienne de développement économique du Nord

2023-2024

États financiers de fin d'année

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre des Affaires du Nord, ministre responsable de Développement économique Canada pour les Prairies et ministre responsable de l'Agence canadienne de développement économique du Nord, 2024

No de catalogue R105-5F-PDF
ISSN 2816-587X

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2024 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de l'Agence canadienne de développement économique du Nord (« l'Agence »). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de l'Agence. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport ministériel sur le rendement de l'Agence concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de l'Agence sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction. L'Agence adopte une approche pluriannuelle à l'égard de l'évaluation de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

L'Agence fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général du Canada (BCG) et utilisera les résultats de ces audits pour adhérer à la Politique sur la gestion financière du Conseil du Trésor.

Ces états financiers n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Jimi Onalik
Président

Sean O'Donnell
Dirigeant principal des finances

Ottawa (Canada)
Le 12 septembre 2024

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD
État de la situation financière (non audité)
au 31 mars
(en dollars)

	2024	2023
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	43 471 252	54 016 227
	942 578	879 581
Indemnités de vacances et congés compensatoires		
Avantages sociaux futurs (note 5)	292 828	325 292
Total des passifs	44 706 657	55 221 100
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	35 582 738	51 651 680
Débiteurs et avances (note 6)	7 888 514	2 364 547
Prêts (note 7)	8 915 113	13 765 046
Total des actifs financiers bruts	52 386 365	67 781 273
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Prêts (note 7)	(8 915 113)	(13 765 046)
Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	(8 915 113)	(13 765 046)
Total des actifs financiers nets	43 471 252	54 016 227
Dette nette ministérielle	1 235 405	1 204 873
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 8)	548 366	70 260
Total des actifs non financiers	548 366	70 260
Situation financière nette ministérielle	(687 039)	(1 134 613)

Obligations contractuelles (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jimi Onalik
Président

Sean O'Donnell
Dirigeant principal des finances

Ottawa (Canada)
Le 12 septembre 2024

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD
État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (*non audité*)
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	2024	2024	2023
	Planned Results	Actual Results	Actual Results
Charges			
Développement économique dans les territoires	70 485 915	59 248 292	90 910 570
Services internes	7 334 142	9 227 584	9 408 118
Total des charges	77 820 057	68 475 875	100 318 688
Revenus			
Revenus divers	9 894	21 420	15 270
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(9 894)	(21 413)	(15 093)
Total des revenus	0	6	177
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	77 820 057	68 475 869	100 318 511
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		81 829 005	77 641 789
Variations des montants à recevoir du Trésor		(16 068 942)	18 827 110
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)		3 163 380	4 095 582
Total du financement du gouvernement et transferts		68 923 443	100 564 481
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		(447 574)	(245 970)
Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice		(1 134 613)	(1 380 583)
Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice		(687 039)	(1 134 613)

Information sectorielle (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD
État de la variation de la dette nette ministérielle (*non audité*)
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	2024	2023
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(447 574)	(245 970)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	499 980	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(21 874)	(21 874)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	478 106	(21 874)
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	30 532	(267 844)
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	1 204 873	1 472 717
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	1 235 405	1 204 873

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD
État des flux de trésorerie (*non audité*)
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	68 475 869	100 318 511
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	(21 874)	(21 874)
Gain sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	6	177
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(3 163 380)	(4 095 582)
Variations de l'état de la situation financière		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	5 523 967	(310 109)
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	10 544 975	(18 517 001)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(62 997)	238 818
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	32 464	29 026
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	81 329 031	77 641 966
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	499 980	-
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(6)	(177)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	499 974	(177)
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	81 829 005	77 641 789

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD
Notes aux états financiers (*non auditées*)
pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

L'Agence canadienne de développement économique du Nord (« l'Agence ») a été établie le 18 août 2009, selon l'alinéa 2a) de la *Loi sur les restructurations et les transferts d'attribution dans l'administration publique*. En vertu du décret du conseil C.P. 2009-1423, le volet contrôle et surveillance de la Direction générale de développement économique du Nord du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a été transféré à l'Agence. L'Agence est répertoriée à l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Afin de contribuer à l'emploi et à la croissance au Canada, l'Agence s'efforce de bâtir, dans les trois territoires du Canada, une économie diversifiée, durable et dynamique. Elle y parvient en mettant en œuvre des programmes de financement pour les habitants du Nord, notamment les populations autochtones, ainsi qu'en coordonnant et en facilitant la participation des ministères fédéraux à l'examen des grands projets dans tout le Nord par l'entremise du Bureau de gestion des projets nordiques. Elle entreprend également des travaux de recherche à l'appui de l'élaboration de politiques reposant sur des données probantes, en plaidant en faveur de la prospérité et de la diversification économiques du Nord et en collaborant avec les autres ministères fédéraux, les gouvernements territoriaux, les organisations autochtones et l'industrie.

Dans la poursuite de son mandat, l'Agence a structuré ses programmes de la manière suivante :

- a. **Développement économique dans les territoires** – Travailler dans les territoires afin de favoriser des conditions propices à une économie durable, diversifiée et novatrice en collaboration avec les habitants du Nord et les Autochtones, les entreprises, les organisations et d'autres ministères fédéraux et ordres du gouvernement.
- b. **Services internes** – Les services internes sont les services qui sont fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse s'acquitter de ses obligations et offrir ses programmes. On dénombre 10 catégories des services internes : les services de gestion des acquisitions; les services de communication; les services de gestion financière; les services de gestion des ressources humaines; les services de gestion de l'information; les services de la technologie de l'information; les services juridiques; les services de gestion du matériel; les services de gestion et de surveillance; et les services de gestion des biens immobiliers.

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD
Notes aux états financiers (*non auditées*)
pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

L'Agence est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à l'Agence ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état de la situation financière ainsi que dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel 2023-2024. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2023-2024.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

L'Agence fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par l'Agence est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par l'Agence sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à recevoir du Trésor ou à lui verser

Le montant à recevoir du Trésor ou à lui verser découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le ministère a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus

- i. Les revenus provenant de droits réglementaires sont comptabilisés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.
- ii. Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice où s'est produit l'événement qui a donné lieu aux revenus.
- iii. Les revenus non disponibles ne peuvent servir à acquitter les passifs de l'Agence. Si la présidente se doit de maintenir le contrôle comptable, elle n'a aucun pouvoir en ce qui concerne l'utilisation des revenus non disponibles. Par conséquent, les revenus non disponibles sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

(e) Charges

- i. Les paiements de transfert sont passés en charges durant l'année où le transfert est autorisé et que le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité.
- ii. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- iii. Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

(f) Avantages sociaux futurs

- i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de l'Agence au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du ministère découlant du régime. La responsabilité de l'Agence relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont comptabilisés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- ii. Indemnités de départ : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés concernés. L'obligation restante pour les employés qui n'ont pas retiré leurs indemnités est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Débiteurs

Les comptes débiteurs et les prêts en cours sont initialement comptabilisés au coût, et, lorsque la situation l'exige, escomptés pour tenir compte de leurs conditions privilégiées. Il peut notamment s'agir de prêts à long terme sans intérêt ou à taux d'intérêt très faible. Les paiements de transfert remboursables sans condition sont comptabilisés comme des prêts en cours. Lorsque nécessaire, une provision pour évaluation est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des comptes débiteurs et des prêts en cours pour qu'elle reflète approximativement leur valeur recouvrable nette.

(h) Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition d'immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens (voir note 8). Toutes les

immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 dollars sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves au sens de la *Loi sur les Indiens*, les œuvres d'art, les collections de musées, les terres publiques auxquelles aucun coût d'acquisition n'est attribuable et les actifs incorporels.

(i) Passifs éventuels

Les passifs éventuels représentent des obligations potentielles qui peuvent se transformer en obligations réelles si des événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, une provision est comptabilisée et une charge est comptabilisée dans les autres charges. Si la probabilité de l'événement ne peut pas être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

(j) Actifs éventuels

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui peuvent se transformer en actifs réels si des événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non, l'actif éventuel est indiqué dans les notes complémentaires aux états financiers.

(k) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation de l'Agence concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont les passifs éventuels, le passif au titre d'avantages sociaux futurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour créances douteuses.

Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et les modifications nécessaires sont comptabilisées dans les états financiers de l'exercice où elles sont connues.

(l) Opérations entre apparentés

Les opérations inter-entités sont des opérations entre les entités sous contrôle commun. Les opérations inter-entités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évaluées à la valeur comptable. Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés à la valeur comptable pour les besoins des états financiers ministériels.

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD
Notes aux états financiers (non auditées)
pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

L'Agence reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état de la situation financière et dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de l'Agence pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement attribué par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

<i>(en dollars)</i>	2024	2023
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	68 475 869	100 318 511
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(21 874)	(21 874)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(3 163 380)	(4 095 582)
Rajustements des comptes créditeurs des exercices antérieurs	13 641 587	951 447
Remboursement de charges des exercices antérieurs	3 760 454	1 553 232
Remboursement de Paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national et l'allocation de soutien du revenu	39 981	14 604
Diminution des avantages sociaux futurs	32 464	29 026
	(62 997)	238 818
Diminution / (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires		
Autres	1 006 133	(936 902)
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	15 232 368	(2 267 231)
Rajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, incidence sur les autorisations :		
Augmentation des débiteurs et avances	68 247	111 083
Autorisations disponibles pour emploi au cours des exercices ultérieurs	6	177
Contributions remboursables inconditionnelles	3 081 827	6 914 803
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations	3 650 060	7 026 063
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	87 358 297	105 077 343

(b) Autorisations fournies et utilisées*(en dollars)***Autorisations fournies**

Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement

Crédit 5 – Contributions

Montants législatifs

Total des autorisations fournies**Moins**

Autorisations disponibles pour les prochains exercices

Périmés : Autorisations disponibles pour emploi au cours des exercices antérieurs

Périmés : Crédit 1 – Fonctionnement

Périmés : Crédit 5 – Contributions

Autorisations de l'exercice en cours utilisées

	2024	2023
	24 263 167	23 128 158
	62 390 284	83 751 245
	2 140 397	1 861 791
	88 793 848	108 741 194
	(6)	(177)
	(177)	0
	(1 174 846)	(1 993 219)
	(260 522)	(1 670 455)
	87 358 297	105 077 343

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD
Notes aux états financiers (*non auditées*)
pour l'exercice terminé le 31 mars

4. Crédoeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoeurs et des charges à payer de l'Agence.

(en dollars)

	2024	2023
Créditeurs – autres ministères et organismes	112 400	447 175
Créditeurs – parties externes	10 511 575	2 223 100
Créditeurs – salaires dus aux employés	1 632 824	1 605 589
Total des crédoeurs	12 256 799	4 275 864
Charges à payer	31 214 453	49 740 363
Total des crédoeurs et des charges à payer	43 471 252	54 016 227

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD
Notes aux états financiers (non auditées)
pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés de l'Agence participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées à celles du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que l'Agence versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification apportée à la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre des dispositions relatives au Plan d'action économique de 2012, les cotisants ont été divisés en deux groupes distincts, à savoir le groupe 1 pour les employés inscrits au Régime en date du 31 décembre 2012, et le groupe 2 pour les employés adhérant au Régime à partir du 1^{er} janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2023-2024 s'élève à 1 267 221 dollars (1 216 193 dollars en 2022-2023). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,02 fois (1,02 fois pour 2022-2023) les cotisations des employés et, pour le groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2022-2023) les cotisations des employés.

La responsabilité de l'Agence relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont comptabilisés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de ré pondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employées de l'Agence étaient basées sur l'admissibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Toutefois, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés visés par ces changements se sont vu offrir la possibilité de toucher immédiatement le montant total ou partiel des prestations accumulées à ce jour ou de toucher le montant total ou restant des prestations à leur départ de la fonction publique. En date du 31 mars 2023, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités avaient été faits. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants:

(en dollars)

	2024	2023
Obligation au titre des prestations constituées – début de l'exercice	325 292	354 318
Charge pour l'exercice	(550)	(29 026)
Prestations versées pendant l'exercice	(31 915)	0
Obligation au titre des prestations constituées – fin de l'exercice	292 828	325 292

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD
Notes aux états financiers (*non auditées*)
pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances de l'Agence :

<i>(en dollars)</i>	2024	2023
Débiteurs – autres ministères et organismes	108 395	326 636
Débiteurs – salaires dus par les employés	330 622	407 327
Débiteurs – parties externes	9 051 749	2 079 012
Avances aux employés	1 817	936
Sous-total	9 492 583	2 813 911
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	(1 604 069)	(449 364)
Débiteurs bruts	7 888 514	2 364 547
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	-	-
Débiteurs nets	7 888 514	2 364 547

Le tableau suivant présente une analyse chronologique sur les débiteurs des employés et des parties externes, et la provision pour créances douteuses associée utilisée pour refléter leur valeur nette recouvrable :

<i>(en dollars)</i>	2024	2023
Les débiteurs des employés et des parties externes		
Pas en souffrance	330 622	495 188
Nombre de jours en souffrance		
1 à 30	-	246 892
31 à 60	260 902	390 234
61 à 90	1 454 897	445 314
91 à 365	5 889 727	286 266
Plus de 365	1 446 223	622 445
Sous-total	9 382 371	2 486 339
Moins : provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes..	(1 604 069)	(449 364)
Total	7 778 302	2 036 975

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD
Notes aux états financiers (non auditées)
pour l'exercice terminé le 31 mars

7. Prêts

Le tableau suivant présente les détails des contributions remboursables inconditionnelles de l'Agence :

<i>(en dollars)</i>	2024	2023
Contributions remboursables inconditionnelles	12 338 990	15 011 725
Moins : Escompte non amorti	0	0
Sous-total	12 338 990	15 011 725
Moins : Provision pour irrécouvrabilité	(3 423 877)	(1 246 679)
Prêts bruts	8 915 113	13 765 046
Prêts détenus pour le compte du gouvernement	(8 915 113)	(13 765 046)
Prêts nets	0	0

Contributions remboursables inconditionnelles

Les contributions remboursables inconditionnelles correspondent à des contributions versées à des tiers qui doivent être remboursées sans réserve. Le portefeuille des contributions remboursables se compose de 24 (19 en 2022-2023) prêts sans intérêt, accompagnés de modalités de remboursement annuel prescrites. Les prêts en cours sont comptabilisés à leur valeur actualisée nette au taux d'intérêt en vigueur au moment de l'octroi du prêt. Une provision de 3 423 877 dollars (1 246 679 dollars en 2022-2023) a été comptabilisée.

Les prêts en cours sont considérés comme un actif financier détenu au nom du gouvernement et ne sont pas disponibles pour acquitter le passif de l'Agence. Par conséquent, les prêts en cours sont présentés en réduction des prêts bruts en cours de l'Agence.

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD
Notes aux états financiers (non auditées)
pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Améliorations locatives	Durée de vie de l'amélioration ou durée du bail, la plus courte de ces périodes étant retenue
Véhicules automobiles	7 ans

<i>(en dollars)</i>	Coût			Amortissement cumulé			Valeur comptable nette	
Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Acquisition et aliénations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Solde de clôture	2024	2023
Véhicules automobiles	153 118	0	153 118	(82 858)	(21 874)	(104 732)	48 386	70 260
Améliorations locatives	2 406 365	499 980	2 906 345	(2 406 365)	0	(2 406 365)	499 980	0
Total	2 559 483	499 980	3 059 463	(2 489 223)	(21 874)	(2 511 097)	548 366	70 260

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD
Notes aux états financiers (*non auditées*)
pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Obligations contractuelles

Par leur nature, les activités de l'Agence peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels l'Agence sera tenue d'effectuer des paiements dans le cadre de ses programmes de paiements de transfert ou au moment de l'obtention des services/biens. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

<i>(en dollars)</i>	2025	2024
Paiements de transfert	38 229 015	41 120 352
Location de bâtiments résidentiels	1 862 881	2 277 240

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD
Notes aux états financiers (*non auditées*)
pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, l'Agence est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'Agence conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, l'Agence a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux et aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Voici comment ces services gratuits ont été comptabilisés à la valeur comptable dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle de l'Agence :

<i>(en dollars)</i>	2024	2023
Installations	1 757 468	2 861 729
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	1 405 912	1 233 853
Total	3 163 380	4 095 582

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de l'exécution des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle de l'Agence.

(b) Autres transactions entre apparentés avec autres ministères et organismes

<i>(en dollars)</i>	2024	2023
Charges	6 343 550	6 307 543

Les charges inscrites à la section (b) comprennent le coût des services financiers et administratifs fournis par Services aux Autochtones Canada, et d'autres ministères, et excluent les services communs fournis gratuitement inscrits à la section (a).

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD
Notes aux états financiers (non auditées)
pour l'exercice terminé le 31 mars

11. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle repose sur les responsabilités essentielles de l'Agence. Elle est fondée sur les mêmes conventions comptables figurant à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les principaux programmes, par principaux articles de dépense et types de revenus. Voici les résultats sectoriels pour la période :

<i>(en dollars)</i>	Développement économique dans les territoires	Services internes	2024 Total	2023 Total
Paielements de transfert				
Paielements de transfert	41 632 577	0	41 632 577	74 512 041
Total - Paielements de transfert	41 632 577	0	41 632 577	74 512 041
Charges de fonctionnement				
Salaires et avantages sociaux des employés	13 622 071	5 369 745	18 991 816	16 844 749
Services professionnels et spécialisés	1 281 647	1 694 178	2 975 825	2 888 795
Amortissement des immobilisations corporelles	0	21 874	21 874	21 874
Déplacements et réinstallations	754 848	451 967	1 206 814	1 241 586
Immeubles, machines et équipement	0	199 459	199 459	91 203
Installations	1 257 309	500 159	1 757 468	2 861 729
Services publics, fournitures et approvisionnements	37 239	46 338	83 577	77 308
Location de bâtiments et de machinerie	637 105	802 313	1 439 417	1 439 489
Transport et services de télécommunication	3 639	22 672	26 311	181 225
Services d'information	15 117	259	15 376	19 265
Services de réparation et d'entretien	5 066	116 429	121 495	139 242
Autres	1 674	2 191	3 865	182
Dépense pour mauvaises créances	3 331 902	0	3 331 902	1 685 620
Charges engagées pour le compte du gouvernement	(3 331 902)	0	(3 331 902)	(1 685 620)
Total - Charges de fonctionnement	17 615 715	9 227 584	26 843 299	25 806 647
Total - Charges	59 248 292	9 227 584	68 475 875	100 318 688
Revenus				
Revenus divers	12 911	8 508	21 420	15 270
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(12 911)	(8 502)	(21 413)	(15 093)
Total - Revenus	0	6	6	177
Coût net des activités poursuivies	59 248 292	9 227 578	68 475 869	100 318 511